

UNE RÉFORME DES GRADES POUR LA SAISON 2024/2025

Alors que la saison 2023/2024 touche à sa fin, on vient d'apprendre que des ajustements concernant l'obtention du 1^{er}, 2^e ou 3^e dan ont été décidés pour la saison 2024/2025. Interrogé à ce sujet, Mohamed Zouarh, vice-président en charge de la culture, des grades & distinctions nous explique ces modifications.

1) Suppression des fiches pour les 1^{er}, 2^e et 3^e dan (UV2)

Depuis plusieurs années, les candidats se voyaient distribuer des fiches qui, sous forme de vignette, affichaient les techniques à effectuer.

À partir de septembre, ces fiches ne seront plus distribuées et les candidats devront effectuer les techniques choisies par les juges dans une liste actualisée (voir ci-dessous la liste officielle). À noter que le nombre de techniques a été réduit.

Mohamed Zouarh : « *Il a été décidé de supprimer les fiches, car elles étaient non seulement trop nombreuses, mais faisaient, en plus, souvent doublon. Autre raison : lorsque le nombre de candidats était très important, certains avaient parfois à disposition les fiches pendant près d'un quart d'heure, pouvant les réviser avec leur professeur. Il y avait donc distorsion d'égalité entre candidats.* »

La liste officielle des techniques à connaître est à découvrir ici : [Tableau nouvelles directives grades 2024 2025](#)

2) Suppression de l'exigence d'une année de ceinture marron

La saison prochaine, il ne sera plus obligatoire d'avoir

un an de ceinture marron pour passer l'UV1 (kata) et l'UV2 (épreuve technique).

Par contre, l'âge plancher pour devenir officiellement ceinture noire premier dan reste fixé à 15 ans.

3) L'obtention du kata n'est plus probatoire pour se présenter à un « shiai »

C'était l'une des spécificités à l'obtention du premier dan : à savoir la réussite à l'UV1 pour avoir le droit, ensuite, de passer l'UV2.

Désormais cette règle saute. Les explications de

Mohamed Zouarh : « *nous avons souhaité faire preuve de cohérence en alignant le règlement du premier dan sur le règlement des suivants où il n'y a pas d'obligation à obtenir l'UV1 pour avoir le droit de passer son UV2.* »

En outre, à partir du moment où certaines ligues font déjà payer les grades et que d'autres vont peut-être le faire, le principe de liberté pour le pratiquant — à savoir passer ses UV dans l'ordre qu'il souhaite — nous paraissait prévaloir. »

4) Nécessité de deux timbres de licence et non plus trois pour passer ses grades

Mohamed Zouarh : « *certains ont fait la remarque qu'il n'était pas logique qu'il fallût trois timbres pour passer ses grades alors qu'il n'y a besoin que de deux timbres de licence pour participer à une compétition. Il a donc été décidé d'aligner la durée par souci, encore une fois, de logique. »* »

5) Grade exceptionnel : le délai de quatre ans est supprimé

Le droit commun devient la règle.

Tags :

MOHAMED ZOUARH

GRADES